

L'Ouvrier du Bois

Organe de la Fédération Nationale des Travailleurs du Bois et Similaires

Un appel de la C. G. T. pour le 1^{er} Mai 1944

Ce 1^{er} Mai sera une journée de combat et de lutte

Le Bureau Confédéral vient d'adresser à tous les travailleurs un appel à l'occasion du 1^{er} Mai 1944. Il donne la signification exacte de cette journée qui doit être consacrée à l'action pour les revendications ouvrières inséparable de celle pour la libération du pays.

Le Bureau illégal de la Fédération du Bois s'associe à l'appel de la C.G.T. Il invite tous les travailleurs du Bois à mettre en application les directives données par le Bureau Confédéral. Chacun d'eux participera à cette journée de combat et de lutte, le déroulement de l'action engagée devant se poursuivre jusqu'à la victoire finale.

Le Bureau illégal de la Fédération du Bois, en reproduisant ci-dessous la dernière partie de l'appel du Bureau Confédéral consacré à l'action immédiate de la classe ouvrière marquée, ainsi, tout l'intérêt qu'il porte aux décisions et délibérations de la C.G.T.

L'ACTION IMMEDIATE DE LA CLASSE OUVRIERE

En ce jour de lutte internationale de la classe ouvrière, le Bureau Confédéral tient à rappeler aux travailleurs de France qu'il est en leur pouvoir de hâter l'heure de la Libération. A cet effet, ils doivent :

1° Participer toujours plus activement et en nombre toujours croissant à la lutte contre l'ennemi et les traîtres, grossir les rangs de ceux qui se battent : francs-tireurs, groupes francs, etc..., constituer les groupes dans les entreprises mêmes; mettre debout les milices patriotiques, en particulier dans les entreprises.

2° Accentuer le sabotage et les destructions dans les entreprises et transports servant à l'ennemi. Ralentir la cadence, développer les malfaçons.

3° Se dérober par tous les moyens à la déportation en Allemagne et à la ré-

quisition en faveur de l'ennemi. Organiser la résistance la plus énergique aux déportations en organisant des manifestations et des grèves.

4° Soutenir efficacement les Maquis et les groupes de combat attaqués par l'ennemi et les tueurs de Darnand en organisant des manifestations et des grèves de solidarité, en obligeant l'adversaire à disperser ses forces.

5° Adhérer au syndicat, chasser des directions les collaborateurs et les traîtres, combattre sans merci la Charte d'escavage, se rassembler autour de la C. G. T. réunifiée dans la Résistance.

6° Dans l'action quotidienne et ininterrompue, se préparer à la grève générale inséparable de l'insurrection nationale.

FAITES DU PREMIER MAI, UNE GRANDE JOURNEE DE COMBAT !

Le 11 Novembre dernier, dans la presque totalité des entreprises, vous avez fait grève et manifesté. Le Premier Mai, vous ferez grève et manifesterez.

Les conditions de la lutte ne nous permettent pas de lancer le mot d'ordre de vous abstenir en masse d'aller à l'entreprise ce jour-là. Nous demandons à ceux qui ne croiront pas pouvoir obtenir une abstention générale dans leur entreprise, d'en faire une journée de chômage sur le tas. Dans chaque entreprise, vous déterminerez les mesures qui vous permettront d'obtenir qu'aucune production ne soit faite le Premier Mai.

A 11 heures, dans toutes les entreprises, cessez complètement le travail jus-qu'à midi.

Rassemblez-vous sur le lieu de travail donnez lecture de votre cahier de revendications, élisez de puissantes délégation qui le porteront aux directions, accompagnées de tous les ouvriers de l'entreprise au chant de la « Marseillaise » et au chant de la classe ouvrière: « l'Internationale ».

En pleine communion d'idée et de buts, avec les travailleurs de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. et avec tous ceux qui combattent l'ennemi hitlérien, faisons du Premier Mai 1944 une grande journée de combat pour la Libération. Le Bureau de la C.G.T.

DÉCLARATION du Bureau illégal de la Fédération du Bois aux Employeurs, aux Cadres, aux Ouvriers des Industries du Bois pour la création des Comités de Libération dans les Entreprises

Il se peut que par crainte des grèves et manifestations, les boches et Vichy fassent récupérer la journée du 1^{er} Mai qu'ils déclareraient jour de chômage, comme cela s'est produit déjà. Dans ce

cas, la journée de manifestations dans les entreprises se ferait le lendemain.

Le Bureau illégal de la Fédération du

Tournez s.v.p.

La déclaration du Bureau illégal de la Fédération des Travailleurs du Bois

(suite de la page 1)

Bois (C.G.T.) s'adresse à tous les ressortissants des Industries du Bois pour les inciter à entrer en plus grand nombre dans la résistance et la lutte immédiate pour la Libération Nationale.

Pour cela, il présente cette déclaration s'adressant aux employeurs cadres et ouvriers. Elle vise à la libération du territoire et tend à élargir l'action de défense des intérêts français face aux procédés de rapine de l'occupant nazi, ainsi qu'à satisfaire les revendications relatives aux conditions d'existence des travailleurs.

Le Bureau de la Fédération ne sépare pas l'action pour la libération de la France de celle pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière française. Cette dernière a été la première et la plus grande victime de l'envahisseur, et la plus éprouvée, depuis 1940, dans son sort.

La passivité et l'inaction, face à cette situation sont préjudiciables aux intérêts du pays et des travailleurs. Agir, s'unir pour la libération, est un devoir sacré.

C'est pourquoi le Bureau Fédéral pense qu'il est possible de créer dans ses entreprises villes, et villages, entre employeurs, cadres et ouvriers résistants, des Comités du Bois de la Libération Nationale. Nous lançons ce mot d'ordre selon les décisions du Conseil National de la Résistance. Multipliez les initiatives de partout, pour qu'il soit appliqué et suivi.

Quels sont les buts de ces Comités ?

1° soutenir par tous les moyens, contre les interdictions allemandes et la trahison et la veulerie des gouvernants de Vichy qui s'en font les complices, l'augmentation des salaires nécessaire à l'amélioration du sort de familles ouvrières de nos industries du bois. Les intéressés doivent, pour cela, conclure tous les accords directs dans les localités et entreprises, entre patrons et ouvriers agissant avec leurs syndicats. Ici, pas d'équivoque. Lorsque l'appât du gain ou l'esprit de classe entraîneront des patrons à s'opposer ou à refuser à toutes possibilités d'accord, les ouvriers doivent engager toutes les actions possibles sur le plan social et patriotique, y compris la grève :

2° soutenir l'action auprès des pouvoirs publics pour l'amélioration du ravitaillement : pain, vin, viandes, matières grasses et autres denrées, attribution de la carte de travailleur de force; distribution aux familles

ouvrières de pommes de terre, légumes secs, bois de chauffage, distribution d'effets de travail, de chaussures et de tout ce qui figure légitimement dans les cahiers de revendications élaborés par les syndicats ouvriers;

3° reconnaître les délégués ouvriers élus par le personnel des entreprises en accord avec les syndicats partout où ils sont réformés;

4° freinage sabotage et destruction de la production, exécutés pour les troupes d'occupation ou firmes allemandes.

Sur ce point particulier vous n'êtes pas sans connaître l'importance croissante des prélèvements allemands sur notre production. Dans l'industrie du Meuble, de nombreuses fabriques travaillant exclusivement pour les besoins militaires allemands. Nous savons qu'au cours du premier trimestre 1944, près de 57 % de la production des bois d'œuvre et d'industrie sont allés à la réquisition allemande; 40 % de la production forestière lui est destinée. Nous savons que 40 % des bois pour carbonisation ou gazogènes vont aux troupes nazies qui pillent le sol français.

Employeurs, cadres, ouvriers des Industries du Bois de France, cela doit cesser. Ne renforcez pas l'appareil militaire allemand qui nous oppresse. Nous savons que ses exigences vont en croissant. Partout les ouvriers connaissent ce négoce volontaire ou imposé. De nombreux employeurs s'en indignent, car ils sont Français avant tout. Chacun doit intervenir pour que notre industrie n'alimente plus la machine de guerre allemande. Ainsi nous hâterons la fin de la guerre dans la déroute, à l'Ouest comme à l'Est, des troupes hitlériennes. Se soustraire aux prélèvements allemands, c'est réserver, aussi, nos bois bruts ou sciés pour la reconstruction économique de la France. Stocker et camoufler la production est donc un devoir national.

Les Comités du Bois de la Libération Nationale en se constituant, auront à mettre au point, pour chaque entreprise ou chaque localité, les solutions techniques et pratiques pour atteindre ces objectifs.

Ceux qui se soustrairont à l'action nécessaire auront à répondre de leur attitude devant la justice du Peuple Français après la libération.

Les Comités du Bois de la Libération doivent également et immédiatement organiser ou renforcer toutes les mesures de protection de la main-d'œuvre française contre la déportation en Allemagne. Redoubler vos efforts dans ce sens.

Élargissez tous les courants de solidarité et de soutien en faveur des réfractaires.

Enfin les Comités du Bois de la Libération Nationale doivent aider à la création des Milices Patriotiques d'Entreprises de villes ou villages selon leur importance. Ces Milices Patriotiques doivent être l'élément de sauvegarde des familles françaises contre le mouchardage et les assassinats des soudards à Darnaud. Elles doivent intervenir pour le soutien de toutes les actions patriotiques. Elles doivent alimenter en effectifs les Groupes Francs et les Francs-Tireurs Partisans des Forces françaises de l'Intérieur. Ces Milices Patriotiques d'Entreprises doivent assurer la protection des biens et installations industrielles françaises qui seront demeurés intacts au moment de la libération et que, dans leur fureur dévastatrice, les troupes hitlériennes tenteront de détruire lorsqu'ils seront chassés de notre pays.

Dans les moments il appartient aux employeurs d'être compréhensifs des intérêts de la population ouvrière. Ils ne doivent raisonner qu'en Français et ne pas se soustraire à leur devoir patriotique. Nous savons qu'il en est qui n'ont pas failli à l'honneur.

Nous, en tant qu'ouvriers, comme en notre qualité de Français, nous sommes solidaires de tous ceux, quelle que soit leur situation sociale, qui sont victimes de l'ennemi ou ses associés de Vichy, parce qu'ils se conduisent en Français patriotes.

Le Bureau Fédéral n'ignore rien de la portée capitale des directives contenues dans cet appel.

Mais il y a chez lui une volonté : *participer activement à la libération de notre pays dans l'indépendance et pour la grandeur de la France.*

Que son appel soit entendu par tous, les défaillances sont inadmissibles.

Employeurs, Cadres, Ouvriers des Industries du Bois, formez vos Comités du Bois de la Libération. Unissez-vous et appliquez les mots d'ordre de votre Comité Départemental de la Libération. Rangez-vous derrière le Conseil National de la Résistance.

Vive l'action pour sauver de la misère les masses populaires de France, malgré l'oppression et l'esprit de rapine des hitlériens.

Vive l'action pour la Libération Nationale pour laver le Pays de la souillure nazie et vichyssoise.

Le Bureau illégal de la Fédération du Bois.